



Index égalité Femme Homme 2024 au titre de l'année 2023

Indicateur	SAS FLORIMOND DESPREZ VEUVE & FILS	Score obtenu
1	Ecart de rémunération F/H	31/40
2	Ecart des taux d'augmentations individuelles F/H	35/35
3	Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	15/15
4	Nombre de salariés du sexe sous représentés parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10
Note globale		86/100

Indicateur	SAS MAISON FLORIMOND DESPREZ	Score obtenu	Objectif de progression	Objectif de score
1	Ecart de rémunération F/H	31/40	+4	35/40
2	Ecart des taux d'augmentations individuelles F/H	35/35	Equivalent	35/35
3	Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	15/15	Equivalent	15/15
4	Nombre de salariés du sexe sous représentés parmi les 10 plus hautes rémunérations	0/10	* Voir points ci-dessous	
Note globale		81/100		90/100

- Veiller à l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en matière d'évolution salariale et de promotion interne vers des postes d'encadrement ou de direction
- Veiller à l'égalité de traitement des candidatures des deux sexes, notamment en cas de recrutement à des postes d'encadrement ou de direction